

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE**

L'an deux mille treize,

Le 18 décembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Montainville, en séance publique, sous la présidence de Manuelle WAJSBLAT, Présidente

Présents :

Commune d'ANDELU : Michèle BOUGNOTEAU, Olivier RAVENEL
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,
Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT, Cécile GERMAINE,
Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Raymond METZGER
Commune de DAVRON : Louise de GONCOURT, Valérie PIERRÈS
Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Etienne de POMMERY
Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU,
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Michel GROH
Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Bernard VILLIER, Armelle MANTRAND, Alain SENNEUR, Alain PALADE
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN, Patrick PASCAUD
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Manuelle WAJSBLAT, Christine ALLIBERT, Caroline PEREDA,

Procuration(s) :

Katrin VARILLON à Patrick LOISEL
Bertrand CHANZY à Christine ALLIBERT
François DELALANDE à Laurent THIRIAU
Max MANNÉ à Michel GROH

Absents excusés :

Bertrand CAFFIN
Michel BACHMANN

Secrétaire de séance : Michelle BOUGNOTEAU

La Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h15.

A) Approbation du procès verbal de la séance du 27 novembre 2013 :

Le procès verbal de la séance du 27 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

B) Notes de Synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE les délibérations suivantes :

N° 2013-12/100 : Arrêt des attributions de compensations définitives à verser aux communes pour 2013 et 2014

PREND ACTE des travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge réunie tout au long de l'année.

APPROUVE les montants définitifs des attributions de compensation pour 2013 tels qu'ils résultent du rapport de la CLECT ainsi qu'il suit :

Communes	MONTANT AC
ANDELU	9 436 €
BAZEMONT	39 603 €
CHAVENAY	118 958 €
CRESPIERES	67 754 €
DAVRON	10 555 €
FEUCHEROLLES	413 055 €
HERBEVILLE	5 894 €
MAREIL-SUR-MAULDRE	96 440 €
MAULE	191 062 €
MONTAINVILLE	38 154 €
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	393 136 €
TOTAL	1 384 047 €

APPROUVE les montants définitifs des attributions de compensation pour 2014 tels qu'ils résultent du rapport de la CLECT ainsi qu'il suit :

Communes	MONTANT AC
ANDELU	10 338 €
BAZEMONT	42 440 €
CHAVENAY	122 428 €
CRESPIERES	70 746 €
DAVRON	11 187 €
FEUCHEROLLES	418 674 €
HERBEVILLE	6 466 €
MAREIL-SUR-MAULDRE	99 653 €
MAULE	201 891 €
MONTAINVILLE	39 209 €
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	402 831 €
TOTAL	1 425 863 €

PRECISE que le montant des attributions de compensations définitives de chaque commune fera l'objet d'une régularisation unique sur le mois de décembre.

DIT que la présente délibération sera notifiée aux communes

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/101 : Décision Modificative n° 3 – Exercice 2013

ADOPTE la décision modificative n°3 de l'exercice 2013 arrêtée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
70	70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	30 379,00 €
	70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	14 000,00 €
73	73111	Taxes foncières et d'habitation	118,00 €
	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	2 940,00 €
	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	2 221,00 €
	7331	TEOM	- 30 379,00 €
74	74124	Dotation d'intercommunalité	3 002,00 €
	7473	Subvention département	- 11 032,00 €
TOTAL RECETTES			11 249,00 €

DEPENSES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
023	023	Virement à la section d'investissement	10 994,00 €
011	6042	Achat de prestation de service (autres que terrains à aménager)	- 100 000,00 €
	617	Etudes et recherches	- 20 000,00 €
012	6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	4 000,00 €
014	73921	Attributions de compensation	146 255,00 €
65	6554	Contribution aux organismes de regroupement	- 30 000,00 €
TOTAL DEPENSES			11 249,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
021	021	Virement de la section de fonctionnement	10 994,00 €
TOTAL RECETTES			10 994,00 €

DEPENSES

Chapitre	Article	LIBELLE	MONTANT
20	2041631	Subventions d'équipement versées - Etablissement Public à caractère administratif	15 900,00 €
21	2031	Etudes	- 4 906,00 €
TOTAL DEPENSES			10 994,00 €

Vote à l'unanimité

N° 2013-12/102 : Tarifs du service de portage de repas à domicile à compter du 2 janvier 2014

FIXE le prix du repas applicable à l'ensemble des bénéficiaires des 11 communes à 6,43 € et le prix du potage à 0.43 €.

PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 2 janvier 2014.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/103 : Procès verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à l'usage exclusif des compétences transférées à intervenir avec les communes de Maule et Saint-Nom-la-Bretèche

APPROUVE les termes des procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, le cas échéant, affectés à l'usage exclusif de la compétence « accueil de loisirs extrascolaires » et « exploitation du cinéma les 2 scènes » à intervenir avec la commune de Maule.

APPROUVE les termes du procès verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles, le cas échéant, affectés à l'usage exclusif des compétences « accueil de loisirs extrascolaires » et « maintien à domicile » à intervenir avec la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/104 : Convention partenariale du réseau « Plaine de Versailles » - Avenant n°4

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention partenariale du réseau « Plaine de Versailles » - 002 023.

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°4 de ladite convention.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/105 : Avance sur la subvention 2014 pour la régie du cinéma

DECIDE d'accorder à la régie communautaire du cinéma de Maule une avance de 35 000 € sur la subvention 2014.

DIT que les crédits correspondants sont imputés à l'article 657364 du budget 2014 de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/106 : Cinéma intercommunal « les 2 scènes » - Fixation du montant de participation à la manifestation « le jour le plus court » organisé le 21/12/2013

DECIDE de participer à la manifestation « Le jour le plus court 2013 » qui se déroulera dans la soirée du 21 décembre 2013 et fixe le montant de la participation à cette soirée à 3,50 € TTC par spectateur.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/107 : Cinéma intercommunal les 2 scènes - Adhésion au RADI (Réseau Alternatif de Diffusion) pour la projection de courts-métrages en avant séance

DECIDE d'adhérer au RADI (Réseau Alternatif de Diffusion) pour une période d'essai de 3 mois.

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire pour cette adhésion.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/108 : Droit d'entrée au cinéma intercommunal « les 2 scènes » - Fixation d'un tarif réduit pour les jeunes de moins de 14 ans

DECIDE de participer à l'« Opération Jeunes » mise en place par la Fédération Nationale des Cinémas Français.

DECIDE d'appliquer, à partir du 1er janvier 2014, le tarif de 4 € TTC aux moins de 14 ans pour tous les films, tous les jours, à toutes les séances, ce prix s'entendant hors majoration pour les films en 3D, séances, opérations et tarifications spéciales et n'étant pas cumulable avec d'autres avantages tarifaires.

DIT que ce tarif sera mis en place pour une période expérimentale de 8 mois et qu'il conviendra que le conseil communautaire délibère à nouveau en juin 2014 si elle souhaite prolonger sa participation au-delà de la période initiale de 8 mois.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/109 : Modification des statuts du SIDOMPE - Approbation

APPROUVE la modification statutaire susvisée.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/110 : Demande de retrait du SIDOMPE de la commune de Davron

APPROUVE la demande de retrait du SIDOMPE de la commune de DAVRON.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/111 : Demande d'adhésion au SIDOMPE par la commune de Magny les Hameaux et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune de Chateaufort - Approbation

APPROUVE l'adhésion au SIDOMPE de la commune de Magny les Hameaux et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune de Châteaufort.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/112 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement du Bassin de la Mauldre inférieure du Ru de Riche et de la Rouase (SIEAB) - Approbation

APPROUVE la modification statutaire susvisée.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/113 : Modification des statuts du COBAHMA EPTB - Approbation

APPROUVE la modification statutaire susvisée.

Vote à l'unanimité.

N° 2013-12/114 : Abrogation de la délibération du 5 juin 2013 prescrivant l'arrêt du SCOT Gally Mauldre et tirant le bilan de la concertation

ABROGE la délibération du Conseil Communautaire N°2013-06/56 du 5 juin 2013, portant arrêt du SCOT Gally Mauldre et tirant le bilan de la concertation.

AUTORISE la Présidente ou le Vice Président délégué à reprendre les phases d'élaboration et de concertation du SCOT Gally Mauldre.

Vote à l'unanimité.

C) Questions diverses

La séance prend fin à 19h45.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 décembre 2013

Affiché le 20 décembre 2013

La Présidente,


Manuelle WAJSBLAT

